

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Jeudi, le 27 juillet 2017

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le jeudi, 27 juillet 2017, à 8h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller

M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absent :

M. Pierre-Paul Lalancette, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Club de motoneige Les Loups du Nord : Fonds de développement des territoires : Autorisation de demande de subvention auprès de la MRC Domaine-du-Roy
2. Club de motoneige Les Loups du Nord : Contribution municipale

POINT 1.0

RÉSOLUTION # 2017-07-152

CLUB DE MOTONEIGE LES LOUPS DU NORD : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT l'apport de l'industrie de la motoneige à l'économie du Québec et à celle de la région du Saguenay-Lac St-Jean;

CONSIDÉRANT la contribution des secteurs du plein air et de ceux des grands espaces au dynamisme de l'industrie touristique sur territoire de la MRC du Domaine du Roy, sur ceux de la Municipalité des TNO de l'Ashuapmushuan (de la Branche-Ouest et de la Réserve Faunique de l'Ashuapmushuan);

CONSIDÉRANT QUE les sentiers fédérés 83 et 93 sont des infrastructures qui assurent la liaison entre la Mauricie, le Saguenay, le Lac St-Jean et la Jamesie;

CONSIDÉRANT les communautés autochtones de Mashteuiatsh, d'Obedjiwan, de Wemontachi, (des Attikameks) ainsi que celles des Cris de la Baie James retirent elles aussi des bénéfices de ces infrastructures nationales;

CONSIDÉRANT le nombre de kilomètres à maintenir et à entretenir sur les TNO et en terres publiques lesquels sont sous la responsabilité du Club de motoneige Les Loups du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Les Loups du Nord est partenaire de la Municipalité de La Doré, de la Corporation d'Aménagement et de Développement de La Doré inc. dans l'entretien et le maintien de différents sentiers, dont ceux du ski de fonds;

CONSIDÉRANT QUE des contributions plus spécifiques seront convenues dans différents dossiers stratégiques en cours, dont ceux des sentiers mixtes existants et d'autres en planification avec des partenaires du territoire de la MRC Domaine-du-Roy, situés en terres publiques et privées;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement et les accessoires sélectionnés par le Club des Loups du Nord offrent une plus grande versalité d'utilisation, incluant l'utilisation hors saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les ajouts d'accessoires sont aussi projetés, ce qui en maximisera les capacités d'interventions envisagées par des partenaires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rencontre plusieurs objectifs de la Municipalité de La Doré en lien avec son propre développement, celui du plein air et ceux orientés vers les grands espaces de sa proximité;

CONSIDÉRANT la politique de soutien aux projets financés par le fonds de développement des territoires et les priorités qui ont été retenues;

CONSIDÉRANT l'expertise, la valeur du bénévolat de cet OSBL;

CONSIDÉRANT aussi son efficacité et ses capacités financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appui une demande de 30 000\$ du Fonds de développement des territoires de la MRC Domaine-du-Roy et une demande de 10 000\$ du Fonds de développement local du territoire de La Doré pour l'acquisition d'une surfaceuse John Dheere et des accessoires identifiés comme ses attachements au coût de 277 316\$ plus les taxes applicables et aussi pour l'entretien et le développement de sentier pour les adeptes toutes catégories.

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-07-153

CLUB DE MOTONEIGE LES LOUPS DU NORD : CONTRIBUTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la contribution du Club de motoneige Les Loups du Nord à la notoriété de communauté de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de La Doré a évalué comme réaliste et acceptable qu'un soutien financier de 60 000\$ soit attribué (projet d'acquisition d'une surfaceuse) au Club de motoneige Les Loups du Nord en provenance de différents fonds, dont celui de développement de la Municipalité de La Doré;

CONSIDÉRANT le rayonnement sur différents territoires organisés et non organisés que procure cette organisation par ses activités régulières d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions sont réalisées aussi sur les territoires municipaux de La Doré et de sa proximité;

CONSIDÉRANT QUE des services connexes sont déjà rendus par le club de motoneige Les Loups du Nord et que celui-ci, grâce à cet équipement plus polyvalent, s'engagera à rendre d'autres coopérations plus diversifiées auprès de partenaires et organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte que :

La Municipalité de La Doré s'engage à contribuer par une quote part localement et ce par le versement annuel d'une aide financière variable basée sur la démonstration des services rendus.

Cette entente sera maintenue pour une période de cinq ans, et ne pourra excéder des déboursés de plus de 12 000\$ par année;

Le Club de motoneige Les Loups du Nord fournira la description détaillée de la surfaceuse, de ses attachements et des autres équipements qu'il possède et de ceux qu'il acquerra durant la durée de cette entente à intervenir avec la Municipalité de La Doré.

En contrepartie, la Municipalité signera une entente de partenariat avec les demandeurs sur des services à être rendus auprès de la Municipalité, de ces Corporations et à des évènements à être convenus annuellement.

Toute somme reçue du Fonds de développement des territoires et du Fonds de développement local ou autres subventions viendra déduire le montant de 60 000\$ autorisé ou trouvé par la Municipalité de La Doré.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale